



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET
TRAVAILLEURS DE LA BRASSERIE LABATT-CSN

RÉORGANISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez déjà l'employeur a annoncé le 12 février dernier qu'il allait procéder à la réorganisation de son réseau de distribution. Voici en résumé l'information fournie par l'employeur en vue de son projet de centralisation de ses activités d'entrepôt et de livraison.

Deux méga-centres de distribution seront ouverts, soit un sur la rive sud (St-Hubert) et un sur la rive nord (Terrebonne) et seront en opération le 14 avril prochain. En procédant à l'ouverture de ces méga-centres l'employeur procédera, par le fait même, à la fermeture de 6 centres de distribution qu'il opérait en périphérie de Montréal.

Rive-nord : St-Jérôme et Joliette

Rive-Sud : Sorel, St-hyacinthe, Granby et St-Jean

Depuis cette annonce, l'employeur s'est comporté de façon à favoriser le dialogue entre l'ensemble des parties et ce, dans le but avoué d'en arriver à une entente négociée.

De notre côté, l'exécutif syndical s'est réuni le 17 février dernier et un comité composé de Michel Bourdeau, Sylvain Moreau, Normand Lefebvre, Yanic Beaudry et Sylvain Couture (conseiller syndical) a été formé pour négocier avec l'employeur et le syndicat des Teamsters qui représente les autres salariés touchés par cette décision de l'employeur. L'exécutif a mandaté le comité de prendre tous les moyens nécessaires afin d'entrer en contact avec le syndicat des Teamsters et de prendre tous les moyens raisonnables afin de favoriser la conclusion d'une entente négociée

Qu'ils soient syndiqués CSN ou Teamsters, tous les employés touchés par cette réorganisation sont des employés Labatt et personne ne doit être laissé pour compte. L'objectif d'en arriver à une entente est simple, si aucune entente n'est conclue entre les parties, le ministère du travail nommera un commissaire qui sera chargé de décider de tout. La pire chose qui pourrait nous arriver serait de revivre une autre saga du style « Molson-O'Keefe ».

Soyez assuré que nous feront tout en notre pouvoir pour minimiser les impacts de cette décision de l'employeur sur les travailleurs et que notre objectif est, et demeurera le respect des droits de tous et chacun.

TOUS LES EMPLOYÉS DE LABATT MÉRITENT NOTRE CONSIDÉRATION

Votre comité exécutif

Bulletin No 1 20 février 2009

Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN)
50 rue Labatt, LaSalle, QC H8R-3E7
Téléphone (514) 368-4999 Télécopieur (514) 368-7771